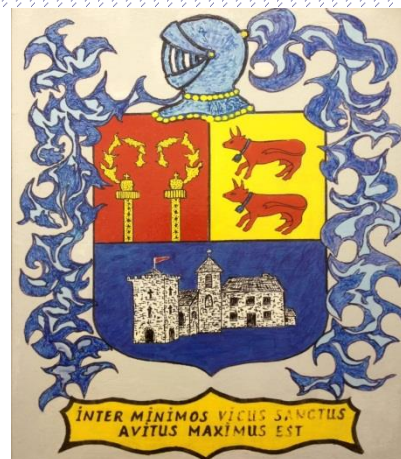




« LOU GUIT »

de Saint-Abit

Numéro 20 – Mois de Juin 2019



Sommaire

- Le mot du Maire
- Programme de la fête de la Saint-Jean
- Sommet international du G7 : Circulation au Pays Basque durant le G7
- Jobs d'été : Les règles à connaître
- Abandon d'animaux : Quelles sanctions pour les propriétaires ?
- Qu'est-ce qu'un SPAM vocal ?
- Une idée de promenade : Le Pic du Midi de Bigorre
- Insolite : Le trouble du déficit de nature : mon expérience

LE MOT DU MAIRE

Chers Amis, Nous sommes toujours heureux de pouvoir vous apporter des informations par le biais de ce journal municipal.

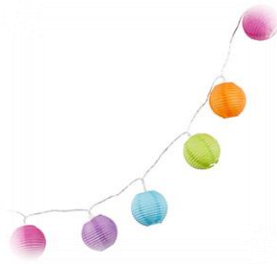
Avec l'été, la vie de Saint-Abit s'active. C'est la période des vacances qui se profile, qui verra l'arrivée de touristes, avec les gîtes implantés dans notre village. Pour les uns c'est du repos, de la découverte, de la détente... Pour d'autres, ce seront des journées chargées en travail pour satisfaire la clientèle souhaitée nombreuse. Je vous souhaite dans tous les cas d'agréables moments entre amis, voisins et en famille pour mettre à profit ces belles et longues journées d'été.

La fête locale de la Saint-Jean, se déroulera les 21, 22 et 23 juin 2019. Comme chaque année, cette fête sera marquée par une représentation de danse flamenco, un repas, des activités sportives, et sera clôturée par l'apéritif de l'amitié.

L'ensemble des conseillers municipaux apprécie ces échanges pour encore mieux servir notre commune et ainsi contribuer au mieux vivre ensemble.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs en raison de leurs compétences, leurs dévouement et disponibilité. Continuons ensemble pour amplifier la qualité de vie au service de tous.

Michel



Programme des Fêtes de la Saint-Jean !!



Vendredi 21 juin 2019



20h00 - Spectacle de danse Flamenco avec Evelynne et ses élèves à la salle communale



Samedi 22 juin 2019

19h30 – Rendez-vous pour un **apéritif convivial offert par la municipalité** à la salle communale.

21h00 – **Repas proposé par la PACAP** (menu et bulletins d'inscription en annexe)

Dimanche 23 juin 2019

A partir de **8h00** : inscription marche de 8km - tarif 2€ - gratuit pour les moins de 12 ans

8h30 : Départ depuis la Mairie

11h30 : Arrivée à la Mairie

Un ravitaillement gourmand tous les 4km !!

Des lots à gagner !!

11h30 – Dépôt de gerbe

11h45 – Vin d'honneur offert par la municipalité



Sommet international G7 à Biarritz - samedi 24, dimanche 25 et lundi 26 août 2019



Modification de la Z1, zone dite de "protection renforcée"

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, appuyé par l'ensemble des services opérationnels, est engagé depuis l'été dernier dans le dimensionnement d'un dispositif de sécurisation progressif, organisé autour de deux zones dont l'accès devra être autorisé et sera contrôlé dans le centre-ville de Biarritz.

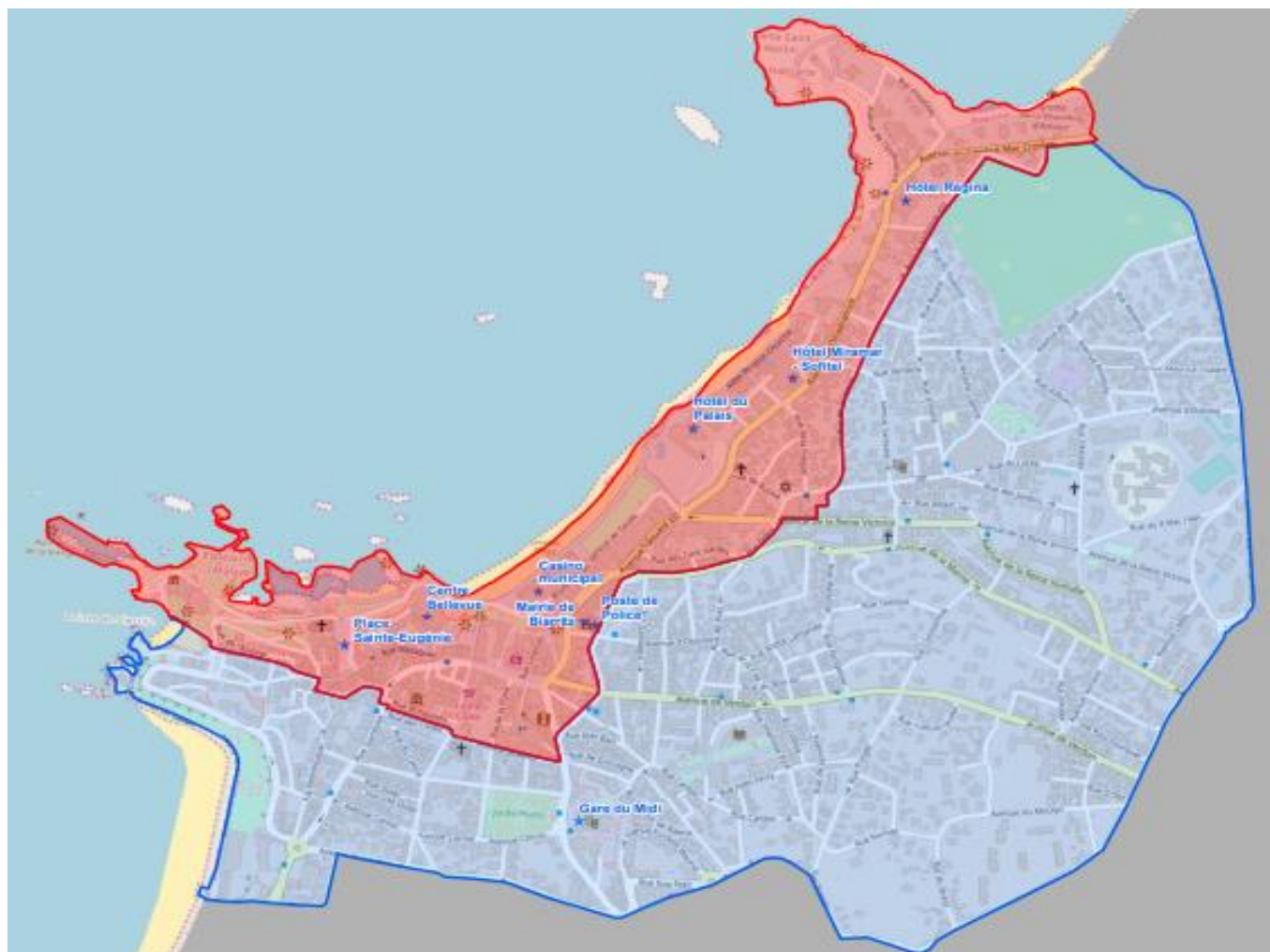
Ces zones seront activées à partir du vendredi 23 août jusqu'au lundi 26 août 2019.

Compte-tenu de l'évolution des modalités d'organisation du sommet international G7, la zone dite de « **protection renforcée** » ou **Z1 matérialisée en rouge** sur les cartographies a été modifiée. Cette zone qui couvre les abords immédiats des sites accueillant les rencontres officielles des chefs d'État et de gouvernement évolue comme suit :

- retrait du practice de golf situé sur la commune d'Anglet. Cette zone qui devait initialement être utilisée par les délégations officielles ne le sera plus. De fait, cette zone n'est plus contrainte à un accès autorisé.
- inclusion de nouvelles rues principalement dans la partie Sud de la Z1

La **Z2 ou « zone de protection » (en bleu sur les cartes)** reste inchangée.

En fonction de l'évolution de l'organisation du sommet, les périmètres des zones 1 et 2 pourront encore faire l'objet d'adaptations mineures.





Jobs d'été : les règles à connaître

Vous êtes à la recherche d'un emploi saisonnier pour financer vos études ou vos vacances ? Retrouvez sans attendre tout ce qu'il faut savoir sur les jobs d'été.

Vendeur de glaces sur les plages, surveillante de musée, animateur en centre aéré, hôtesse d'accueil dans un camping, saisonnier agricole, chargée des inscriptions des étudiants à la fac, agent de centre d'appel, surveillante de baignade en piscine, distributeur de flyers pour un festival, barman... Vous êtes à la recherche d'un emploi saisonnier pour financer vos études ou vos vacances ? Retrouvez sans attendre tout ce qu'il faut savoir sur les jobs d'été.

Un [site internet dédié aux jobs d'été](http://www.jobs-ete.com/category/pratique/) <http://www.jobs-ete.com/category/pratique/> donne accès à toutes les informations pratiques à connaître (identifier le type de job que vous souhaitez, rédiger un CV et une lettre de motivation, organiser sa recherche...) tout en donnant quelques précisions en matière de droit du travail car un job d'été est un emploi comme un autre et est donc soumis au droit du travail :

- âge à partir duquel on peut travailler (vous pouvez travailler dès 16 ans. Le travail peut toutefois être autorisé à partir de 14 ans, mais des règles particulières doivent alors être respectées. Dans les faits, les employeurs recrutent davantage les jeunes de plus de 18 ans) ;
- salaire (versé chaque mois avec un bulletin de paie. Il est égal au moins au Smic pour les 18 ans et plus, sauf convention collective plus favorable. La rémunération minimale versée aux mineurs ayant moins de 6 mois d'activité professionnelle est de 80 % du Smic pour les moins de 17 ans et de 90 % du Smic pour les jeunes de 17 à 18 ans. Le montant du Smic au 1er janvier 2019 est de 10,03 € brut de l'heure, soit 1 521,22 € brut par mois sur la base de 35h hebdomadaires) ;
- contrat de travail (CDD, contrat de travail saisonnier, contrat de travail temporaire...) ;
- conditions de travail (formalités administratives, emplois interdits ou réglementés, durée maximale par jour, temps de repos entre 2 jours de travail, repos hebdomadaire, pause journalière, travail de nuit et les jours fériés...) ;
- faire valoir ses droits (jeunes handicapés, harcèlement...).

Le site propose aussi des offres d'emploi au moyen d'une carte sur laquelle vous pouvez sélectionner la région de votre choix pour connaître les propositions près de chez vous. Ces offres concernent des domaines variés : l'accueil, l'assistance téléphonique, le commerce et la vente, la manutention, les services à la personne, le nettoyage, la sécurité, les nouvelles technologies, l'animation, l'hôtellerie et la restauration, les travaux agricoles, l'événementiel ou encore le télémarketing, en France et en Europe.

Des journées jobs d'été sont organisées dans toutes les régions.

Abandon d'animaux : Quelles sanctions pour les propriétaires ?



C'est l'été et, comme souvent en cette période, des chats et des chiens sont abandonnés sur les bords des routes ou dans les champs. Mais savez-vous que, selon l'article 521-1 du code pénal, ce type de pratique est puni ?

En effet, en cas d'abandon d'animal, le propriétaire risque :

- 2 ans de prison ;
- et 30 000 € d'amende.

Le juge peut prononcer également l'interdiction définitive ou provisoire de détenir un animal.

Par ailleurs, les particuliers ne sont pas autorisés à vendre leurs chiens ou leurs chats. Par contre, ils peuvent toujours donner leurs chiens ou leurs chats à condition que ces derniers soient âgés de plus de 8 semaines.

Rappel : Tout propriétaire d'animal a un certain nombre d'obligations vis-à-vis de ce dernier en particulier en matière d'alimentation, de soins, d'abri ou encore d'attache (collier et chaîne).

Pour en savoir plus :

[Article 521-1 du code pénal](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006418952&cidTexte=LEGITEXT000006070719>

[Animaux](#) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N18944>

Et n'oubliez pas que si vous trouvez un animal perdu, de contacter la mairie de la commune concernée, des partenariats avec les associations de protection sont parfois passés et permettent la prise en charge de l'animal.

Source [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)



Qu'est-ce qu'un spam vocal ou pingcall ?

C'est un appel téléphonique à partir d'un numéro classique (01, 02, 04, 06, etc.) qui incite généralement à rappeler un numéro surtaxé.

Le numéro appelant ne sonne qu'une fois ou est intentionnellement interrompu au bout de quelques instants, incitant à rappeler l'émetteur. L'objectif étant de faire consommer, sans le savoir, une communication surtaxée.

Comment reconnaître un numéro surtaxé ?

- des numéros à 10 chiffres commençant par 08
- des numéros à 6 chiffres commençant par 118
- des numéros à 4 chiffres commençant par 3 ou 1

Comment éviter le piège ?

Ne jamais rappeler le numéro même s'il semble « normal ».

Envoyez gratuitement un sms au 33 700, la plate-forme de signalement qui transmet les numéros aux opérateurs, avec le texte « spam xx xx xx xx xx » précisant le numéro suspect : <http://www.33700.fr/identifier-et-signaler-un-spam-vocal/>

Un message sms est ensuite envoyé par le 33 700 pour confirmer la bonne réception du signalement.

Si vous êtes victime de démarchages téléphoniques intempestifs, vous pouvez vous inscrire sur BLOCTEL, la liste d'opposition au démarchage téléphonique commercial, gratuite pour les consommateurs : <http://www.bloctel.gouv.fr/>

Les entreprises n'auront plus le droit de vous appeler pour vous proposer des offres commerciales.

Que faire si vous avez rappelé un numéro surtaxé ?

Contactez le numéro Info Escroqueries (numéro vert, appel gratuit) 0 805 805 817 du lundi au vendredi de 9h à 18h30.

Une idée de promenade : le Pic du Midi de Bigorre



Le Pic du Midi de Bigorre est en quelque sorte l'emblème des Pyrénées. Du haut de ses 2 877 m, il surplombe toute la chaîne et offre un panorama splendide. A la fois touristique et scientifique, l'observatoire du pic du Midi est unique en son genre. Depuis 2003, il est classé parmi les sites naturels nationaux pour la beauté de ses paysages.

Un site touristique :

. Grimper au pic

Un téléphérique relie depuis 2000 la station de ski de la Mongie à l'observatoire du pic du Midi de Bigorre. Il est également accessible à pied. Il faut compter environ 4 heures de marche et un dénivelé de 1650 m. Le départ se fait du col du Tourmalet. Un sentier part sur la droite. Il mènera tout droit au pic. Pour les plus sportifs, il y a le sentier des muletiers. Il part d'Artigues et rejoint le pic après 6 heures de marche. Mais attention, ce sentier n'est pas balisé.

. Touristes et chercheurs

L'observatoire du pic du Midi de Bigorre attire de nombreux touristes. Depuis 2000, il est possible de visiter le musée de l'astronomie et s'initier à l'observation du ciel avec les chercheurs. Il est même possible de passer une nuit au sommet, tout près des étoiles ! Renseignements sur le site :

www.picdumidi.com

Un site scientifique :

Au sommet du Pic du Midi, l'air est pur et l'atmosphère transparente : la visibilité y est exceptionnelle. Ce n'est donc pas un hasard si ce site a été choisi pour être un centre de recherche astronomique et météorologique parmi les plus importants en France. La construction de l'observatoire date de 1881, mais les équipements scientifiques sont sans cesse modernisés et de nouveaux instruments de pointe font leur apparition chaque année.

Le saviez-vous ?

L'observatoire du pic du midi est également un lieu de recherche médicale. Des savants étudient les effets de l'altitude sur l'organisme. Ils réalisent des tests d'effort sur des sportifs de haut niveau pour voir comment leur corps réagit.



Insolite

Le trouble du déficit de nature :

Mon expérience

Le trouble du déficit de nature (nature deficit disorder), un terme inventé par le naturaliste Richard LOUV en 2005, est une notion aujourd'hui utilisée par divers organismes pour décrire notre éloignement de la nature. Cela a même fait l'objet d'un rapport Britannique qui concluait que le « trouble du déficit de nature atteint la société toute entière ». Les hommes seraient en train de créer eux-mêmes une dystopie en dépit des efforts fournis par les médias pour signaler que le temps passé dans la nature est bénéfique.

Afin de vérifier par moi-même les bienfaits de la nature, j'ai décidé, de passer trois samedis après-midi dans la nature, au mois de mai 2018, voici ce que j'ai découvert.

J'ai tout d'abord passé quelques heures à me promener dans le bois de Bié, lieu emblématique d'Arros Nay. Après avoir traversé péniblement des averses soudaines, j'ai respiré l'odeur de la végétation humide et me suis surprise à rechercher le nom des arbres. De retour à la maison, j'étais plus gaie que d'habitude, et en forme, j'ai même terminé la journée à faire le ménage de fond en comble.

Le samedi suivant, j'ai fait le tour du Haut de Bosdarros (2 heures de marche aller-retour), en partant à 7 heures du matin afin de ne pas croiser de voitures. Je me suis concentrée sur les bruits (les oiseaux, le vent dans le feuillage des arbres), j'ai ralenti, remarqué le ciel. J'ai pris le temps d'observer la nature et découvert un groupe d'oiseaux migrateurs. De retour à la maison, une espèce de sérénité m'a gagnée tout au long de la journée et j'ai bien dormi.

Le troisième samedi, j'ai pris la voiture et suis partie au hameau de Lestelle-Bétharram. Il faisait chaud cet après-midi, et m'étant assurée que j'étais seule car on peut parfois avoir l'air étrange en abordant la nature, je me suis étendue par terre afin de contempler le ciel. Je ne me rappelle pas m'être jamais sentie si détendue et déconnectée de toute source de stress.

Persuadée que passer du temps à l'extérieur fait du bien, tant à l'esprit qu'au physique, je suis devenue depuis un an, une adepte de la marche, notamment en forêt, et la pratique au minimum une fois par semaine.

Et à chaque fois, je pense à Aristote : « le spectacle de la nature est toujours beau ».

